

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/108/1.4

Feuillet n° 118

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Jean-Claude GUARISE donne pouvoir à Serge PEDENON, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Pierre DELMON, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Conventions de gestion des ALSH

Considérant la compétence « Gestion, animation et financement des actions en faveur de la jeunesse inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la CAF »

Considérant qu'une convention avait été signée début 2018 avec l'association Léo Lagrange lui confiant la gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson-Lavilledieu et de l'ALSH de Hautefort pour une période de 2 ans.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019108-DE
Regu le 19/12/2019

Ces 2 conventions arrivant à échéance au 31/12/2019, il convient de les renouveler.

Monsieur le Président propose de les renouveler selon les modalités suivantes :

Pour l'ALSH de Lestrade à Terrasson = durée de 3 ans – montant de la participation de la communauté de communes pour l'année 2020 = 138 373,80€

Pour l'ALSH de Hautefort = durée de 3 ans avec une possibilité de résiliation au 31/12/2020 avec un préavis de 4 mois ; montant de la participation de la communauté de communes pour l'année 2020 = 71 214,87€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson avec la Fédération Léo Lagrange pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 ; pour un montant annuel en 2020 de 138 373,80€,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de gestion de l'ALSH de Hautefort avec la Fédération Léo Lagrange pour une période de trois ans avec une possibilité de résiliation au 31/12/2020 avec un préavis de 4 mois, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 ; pour un montant annuel en 2020 de 71 214,87€,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 19/12/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019108-DE
Reçu le 19/12/2019